

A la fin du mois de Ramadan, nous remercions Allah- qu'il soit glorifié - de nous avoir permis de jeûner et de prier, de nous avoir aidés à le faire et de nous avoir sauvés de l'enfer :{ Afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidé, et afin que vous soyez reconnaissants } [Sourate 2 - Verset 185]C'est ainsi que les nuits sont passées très vite, nous demandons à Allah de nous permettre de jeûner le mois de Ramadan pendant plusieurs années.

Si nous quittons le mois de Ramadan, le croyant ne quitte pas l'accomplissement des bonnes actions et l'adoration ; mais au contraire, il va renforcer les liens entre lui et son Créateur, pour qu'il soit toujours dans l'accomplissement du bien ; tandis que ceux qui rompent les liens avec leur Seigneur et qui abandonnent les mosquées à l'arrivée de la fête de la fin du mois de Ramadan, malheur à eux, ils ne connaissent Allah que pendant le mois de Ramadan ; ils sont retournés en arrière, Allah a dit :{ Dis : « en vérité, ma prière, mes actes de dévotion, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'univers }[Sourate 6 - Verset 162] Une adoration qui n'amène pas à la piété et à la crainte d'Allah n'a aucune valeur ; où est l'effet du mois de Ramadan, si le jeûneur abandonne le Coran, laisse la prière en congrégation et commet les péchés ? Où est l'effet de l'adoration, s'il mange l'usure et prend l'argent des gens de façon illicite ? Où est l'effet du jeûne, s'il abandonne la Sounnah du Messenger d'Allah pour suivre les habitudes et les coutumes, et si sa vie est gouvernée par les lois faites par l'homme ? Où est l'effet du jeûne, s'il trompe les gens dans la vente et dans les achats, et s'il ment nuit et jour ? Où est l'effet du mois de Ramadan, s'il n'essaye pas de guider celui qui est égaré, s'il ne nourrit pas l'affamé, s'il ne fournit pas des vêtements à celui qui est nu ?

Allah ne veut pas que les adorations soient simplement des gestes, des efforts et des difficultés, mais Il veut la piété et la crainte.

Allah a dit :

{ Oh vous qui avez cru ! Le jeûne vous a été prescrit comme il a été prescrit à ceux qui vous ont précédés, peut-être serez-vous pieux } [Sourate 2 - Verset 183] Et Il a dit : { Ni leurs chairs ni leurs sangs n'atteindront Allah, mais ce qui L'atteint de votre part, c'est la piété} Parmi les bonnes actions après le mois de Ramadan, le fait de jeûner six jours du mois de Chawal, le Prophète a dit : Quiconque jeûne le mois de Ramadan, puis jeûne six jours du mois de Chawal, c'est comme s'il avait jeûné toute l'année. [Rapporté par Mouslim selon le hadith d'Abou Ayoub Al-Ansari.]

Le mois de Ramadan a rempli nos âmes d'un grand bien, il a nettoyé les coeurs et purifié les âmes ; celui qui a profité du mois de Ramadan, sa vie après le mois de ramadan sera mieux qu'avant ce mois ; parmi les signes qui montrent que les bonnes actions sont acceptées, le fait d'accomplir d'autres bonnes actions, et parmi les signes du rejet des actions, le fait de recommencer à commettre des péchés après les adorations ; donc, mon frère le jeûneur, fais que le mois de Ramadan soit un début pour que tu accomplisses de bonnes actions toute l'année, sois affectueux envers tes parents, rends visite à tes voisins et à tes frères, aide l'opprimé, occupe-toi de l'orphelin, réconcilie les gens, donne à manger aux pauvres, encourage ceux qui sont dans les difficultés à la patience, mets le bonheur dans le coeur des malades et des blessés, rends visite aux gens de ta famille, et accomplies le bien comme tu l'accomplissais pendant le mois de Ramadan. Nous avons appris pendant le mois de Ramadan les meilleures leçons, et entendu les sermons les plus touchants ; nous avons appris à combattre les tentations du diable en contrôlant notre âme bestiale.

Nous avons appris à éviter les disputes et les causes de la séparation, les rangs étaient alignés pendant le mois de Ramadan comme un seul corps, donc, nous ne devons pas nous séparer après le mois de Ramadan.

Barakallahoufikoum, Wasalamoaleykoum warahmatollah ta3ala wabarakatoh.

www.afmccm.fr